

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Convocation du 15 mars 2022.

L'an deux mil vingt et un, le 21 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Véronique BOUCHARD, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Isabelle MORESI, Chani PETIT et Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Stanislas BOUCHET, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON et Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Sylvie DESBOURDELLE (Pouvoir donné à Alessi THOMAS), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à Caroline BENOIT-GONIN), Vincent LABOURIER (Pouvoir donné à Chani PETIT)

Absents : Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS

2022-20/ Délibération relative à l'affectation du résultat 2021 sur le budget 2022 de la commune

Rapporteur : Elvine LEON

Madame LEON propose l'affectation de résultat 2021 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	171 497,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	700 000,00
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	871 497,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 408 847,42
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (2) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-892 155,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	871 497,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum ouverture du besoin de financement F.	171 497,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	700 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'affecter le résultat de l'exercice 2021 d'un montant de 871 497.00 € comme suit :
- 700 000 € au compte 002 Report en recettes de fonctionnement du budget 2022 de la commune,
 - 171 497 € au compte 1068 Affectation en réserves en investissement du budget 2022 de la commune.

Extrait certifié conforme,

Le maire,


Diogène BATALLA

